

Réunion du Conseil Municipal

Du 23 Mai 2025

Procès-Verbal de séance

L'an deux mille vingt-cinq le vendredi vingt-trois mai à vingt et une heures, le Conseil Municipal de PEYROULES, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CLUET Frédéric, Maire,

Membres présents : Mmes HAULBERT, FRIGENZA, SEBASTIANI-MAYAFFRE
Ms. CLUET, FUNEL, BOUIX, GUERIN, DUMEZ, DECLERCQ,
CARTON

Membre(s) excusé(s) : Monsieur André GALFRE

Membre(s) absent(s) :

Mme Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE est désignée Secrétaire de Séance.

1. Secrétariat de séance, Pouvoir(s), Appel et Signature de la feuille d'émargement

Monsieur le Maire prend la présidence de la séance ainsi que la parole. Il propose de désigner Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE comme secrétaire de séance.

Madame Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE est désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le(s) pouvoir(s) ci-dessous a été reçu :

- Monsieur André GALFRE donne pouvoir à Monsieur Roger FUNEL

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire dénombre 11 conseillers régulièrement présents ou représentés et constate que le quorum posé par les articles L 2121-17 du code général des collectivités territoriales et 10 de la loi N° 2020-290 du 23 Mars 2020 d'urgence modifiée est atteint. Chaque membre présent signe la feuille d'émargement de la séance du Conseil Municipal.

2. Ordre du jour de la séance du Conseil Municipal

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 11 Avril 2025
- Présentation des travaux des commissions communales
- Informations sur les réunions communales
- Informations sur les activités intercommunales
- Délibération N° 1 : Concession pluriannuelle de pâturage sur le massif de Chandy
- Délibération N° 2 : **Renouvellement de l'adhésion au FSL**
- Délibération N° 3 : **Demande d'acquisition de la parcelle hébergeant les antennes relais du hameau de la Bâtie**
- Délibération N° 4 : Programme de travaux SDE 04 pour l'année 2026
- Délibération N° 5 : **Renouvellement de l'adhésion à l'Agence Technique Départementale 04**
- Délibération N° 6 : Créances éteintes sur le budget primitif 2025
- Délibération N° 7 : Appel à projet Forêt 2025 de la CCAPV
- Questions diverses

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 Avril 2025

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de formuler ses remarques sur le procès-verbal de la séance du 11 Avril 2025.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal qui s'est déroulée le 11 Avril 2025.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE	X		
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON	X		
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUIX	X		
Eric DUMEZ	X		

4. Signature du procès-verbal de la séance du 11 Avril 2025

Monsieur le Maire demande à la secrétaire de séance, Madame Cécile FRIGENZA, de signer le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 Avril 2025.

5. Travaux des commissions communales

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les commissions communales suivantes se sont réunies :

- Commission de l'Espace communal le 25/04/2025 ;
- Commission de l'Eau et de l'Assainissement collectif le 05/05/2025 ;

Monsieur le Maire demande aux vice-présidents en charge de ces commissions de présenter à l'assemblée une synthèse des échanges qui se sont tenus durant ces réunions.

6. Synthèse des différentes réunions et Informations

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des différentes réunions qui se sont déroulées dans la période. Ces réunions sont les suivantes :

- Assemblée générale de l'AEP Le Roc le 29/04/2025 ;
- Réunion de démarrage du chantier de la 2^{ème} tranche de travaux sur les traversées des hameaux de Peyroules et de la Foux ;
- Réunion avec les professionnels du canyoning le 02/05/2025 ;
- COPIL du rucher communal le 03/05/2025 ;
- Réunion de travail avec le technicien de l'ONF le 12/05/2025 ;

7. Point d'information sur la C.C.A.P.V.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des échanges qui ont eu lieu lors de la commission finances le 22/04/2025 ;

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des échanges qui ont eu lieu lors du bureau communautaire le 29/04/2025 ;

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des échanges qui ont eu lieu lors de la commission petite enfance le 13/05/2025 ;

Enfin, Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'agenda des prochaines réunions communautaires.

8. Décisions par délégation de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pris aucune décision par délégation depuis la dernière séance du conseil municipal.

9. Délibération N° 1 : Concession pluriannuelle de pâturage sur le massif de Chandy

Conformément à la décision de l'assemblée en date du 28 mars 2025, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion de travail avec le technicien de l'ONF a été organisée le 08 avril 2025 afin d'évoquer les nouvelles demandes de M. Jérôme ZANDOMENIGHI à propos du renouvellement de la demande de pâturage sur le massif de Chandy.

Au cours de cette réunion, le technicien de l'ONF a informé Monsieur le Maire que la convention de vente d'herbe qui avait été proposé en 2024 à M. Jérôme ZANDOMENIGHI ne pourra plus être reconduite sous cette forme. Il convient désormais de réaliser des concessions de pâturage pluriannuelles d'une durée de 5 ans. Monsieur le Maire présente à l'assemblée la procédure administrative qu'il convient désormais de respecter pour ces concessions.

Cette concession porte sur le lot de la forêt communale situé sur le massif de Combe Bourel et Tremblay situé sur la parcelle cadastrée WL 91. Ce lot représente une superficie de pâturage de 62,67 ha en incluant l'extension de la zone demandée par M. Jérôme ZANDOMENIGHI. La limite de bovins autorisée par l'ONF sur ce lot est fixée à 12 et la période d'estive sur le lot est fixée du 01/06 au 31/08. Le montant de la redevance annuelle qui sera perçue par la commune sur ce lot s'élève à 267,91 €.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'un appel à candidature a été réalisé jusqu'au 05/05/2025 pour l'attribution de ce lot. A l'issue de cet appel à candidature, une seule proposition a été reçue par l'ONF, celle de Monsieur Jérôme ZANDOMENIGHI.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de valider l'élaboration d'une concession de pâturage pluriannuelle sur le lot de la forêt communale située sur le massif de Combe Bourel et Tremblay et d'attribuer cette concession à Monsieur Jérôme ZANDOMENIGHI.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Eric DUMEZ de ne pas prendre part au vote de cette délibération eu égard à son lien de parenté avec Monsieur Jérôme ZANDOMENIGHI.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :

- **Approuve** la réalisation d'une concession de pâturage pluriannuelle sur le lot de la forêt communale située sur le massif de Combe Bourel et Tremblay pour une durée de 5 ans entre Monsieur Jérôme ZANDOMENIGHI, l'Office National des Forêts et la commune de Peyroules telle que présentée par Monsieur le Maire,
- **Charge** Monsieur le Maire de communiquer cette décision à la technicienne de l'ONF,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE	X		
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON	X		
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUX	X		
Eric DUMEZ			

10. Délibération N° 2 : Renouvellement de l'adhésion au FSL

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande d'adhésion au Fond de Solidarité Logement du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence pour l'année 2025.

La loi du 31 mai 1990 a instauré le Fonds de solidarité pour le Logement (FSL), permettant d'accorder aux personnes les plus défavorisées des aides financières pour l'accès au logement, le maintien dans le logement en cas d'impayés de loyers, de factures d'énergie, d'eau et de téléphone. Dans le contexte actuel de crise énergétique et l'inflation généralisée qui en découle, le FSL constitue un dispositif majeur pour aider et accompagner les ménages en difficulté.

Le FSL des Alpes de Haute Provence fonctionne grâce au financement du Département et aux indispensables contributions volontaires de ses partenaires : CAF, MSA, commune, bailleurs sociaux, fournisseurs et syndicat d'énergie. Le montant par habitant de l'adhésion pour la commune s'élève à 0,61 €. Il propose de répondre favorablement à cette demande d'adhésion.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Valide la demande d'adhésion au Fond de Solidarité Logement (FSL) pour l'année 2025 telle que présentée par Monsieur le Maire,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE	X		
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON	X		
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUX	X		
Eric DUMEZ	X		

11. Délibération N° 3 : Demande d'acquisition de la parcelle hébergeant les antennes relais du hameau de la Bâtie

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été sollicité par l'entreprise CellnexTelecom, actuellement locataire de la parcelle communale cadastrée WC 14 sur le hameau de la Bâtie pour l'exploitation des infrastructures de télécommunication mobile, afin de manifester son intérêt auprès de la commune pour le rachat de 100 m² de la parcelle.

Cette démarche de l'entreprise CellnexTelecom s'inscrit dans sa stratégie de rationalisation visant à aligner ses activités avec sa politique interne et à assurer une gestion sécurisée et efficace de son patrimoine. Désormais, la politique de cette entreprise privilégie l'acquisition d'espaces plutôt que leur location.

L'entreprise justifie sa proposition d'acquisition de l'emprise de 100 m² des deux sites mobiles exploités sur la parcelle cadastrée WC 14 en mettant en avant le fait de valoriser l'emplacement concerné tout en sécurisant un montant conséquent. Ceci afin de protéger la commune des incertitudes liées à la perte potentielle de loyers.

Suite au refus de l'assemblée de céder 50 m² de la parcelle cadastrée WC 14 à l'entreprise CellnexTelecom par délibération en date du 13/12/2024, l'entreprise propose de nouvelles modalités d'acquisition à la commune :

- L'acquisition en pleine propriété de 100 m² sur la parcelle cadastrée WC 14 pour un montant de 128 430 € et la prise en charge de l'intégralité des frais liés à la transaction ;
- Le rachat en pleine propriété : Il est convenu qu'en cas de démantèlement des infrastructures de téléphonie mobile, On Tower France s'engage à rétrocéder la micro-parcelle au vendeur dans un délai de 24 mois, contre un paiement forfaitaire de 100 €, sous réserve que le vendeur accepte que le pylône soit démonté sans obligation pour On Tower France de remettre les terrains à l'état initial, notamment sans enlèvement des fondations en béton ;
- Le rachat par cession temporaire d'usufruit : une solution proposée fréquemment aux communes et aux bailleurs souhaitant conserver la nue-propriété. Cette cession temporaire, d'une durée maximale de 30 ans, permettrait de maintenir la nue-propriété des emplacements concernés et de retrouver, à terme, la pleine propriété du terrain. Il convient également de noter que le montant proposé en cas de cession temporaire d'usufruit est identique à celui proposé en cas de vente classique.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de répondre favorablement à la proposition de l'entreprise CellnexTelecom en privilégiant l'option de rachat par cession temporaire d'usufruit. Ce qui permettrait à la commune de conserver la nue-propriété.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Accepte** la proposition de rachat par cession temporaire d'usufruit d'une partie de 100 m² de la parcelle communale cadastrée WC 14 à l'entreprise CellnexTelecom telle que présentée par Monsieur le Maire ,
- **Décide** de valider le rachat par cession temporaire d'usufruit de la partie de 100 m² de la parcelle communale cadastrée WC 14 à l'entreprise CellnexTelecom pour un montant de 128 430 €,
- **Charge** Monsieur le Maire de communiquer cette décision à l'entreprise CellnexTelecom,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE	X		
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON	X		
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUIX	X		
Eric DUMEZ	X		

12. Délibération N° 4 : Programme de travaux SDE 04 pour l'année 2026

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le courrier du Syndicat de l'Energie 04 sur le recensement des besoins 2026 en matière de travaux d'électrification. Il rappelle à l'assemblée les actions demandées par la Commune au titre du programme de travaux 2025 pour lesquelles il ne possède pas encore de validation :

- Hameau de la Foux : Enfouissement de la ligne basse tension sur le chemin de la bastide ;
- Hameau de la Bâtie : Enfouissement de la ligne basse tension sur le chemin de la Seouve ;
- Hameau de Peyroules : Enfouissement de la ligne basse tension à la sortie de l'agglomération de Peyroules jusqu'au hameau du Moulin ;
- Hameau de la Bâtie : Enfouissement de la ligne basse tension le long de la route départementale à l'entrée du hameau jusqu'au radar pédagogique.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se positionner sur les opérations à inscrire dans le programme de travaux 2026 et propose d'inscrire les mêmes opérations qui avaient été remontées en 2025.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Valide le programme de travaux 2026 en matière d'électrification avec les opérations suivantes :**
 - Hameau de la Foux : Enfouissement de la ligne basse tension sur le chemin de la bastide ;
 - Hameau de la Bâtie : Enfouissement de la ligne basse tension sur le chemin de la Seouve ;
 - Hameau de Peyroules : Enfouissement de la ligne basse tension à la sortie de l'agglomération de Peyroules jusqu'au hameau du Moulin ;
 - Hameau de la Bâtie : Enfouissement de la ligne basse tension le long de la route départementale à l'entrée du hameau jusqu'au radar pédagogique.
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.**

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE	X		
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON	X		
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUIX	X		
Eric DUMEZ	X		

13. Délibération N° 5 : Renouvellement de l'adhésion à l'Agence Technique Départementale 04

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'appel à cotisation de l'Agence Technique Départementale (IT04) au titre de l'année 2025. Il rappelle également à l'assemblée que la CCAPV est adhérente à l'IT04 et que le mode d'adhésion choisi dit « adhésion solidaire » permet à toutes les communes de l'intercommunalité d'adhérer à l'IT04 gratuitement. Le montant de la cotisation demandée par l'IT04 au titre de l'année 2025 s'élève donc à 0 €.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve le renouvellement de l'adhésion à l'Agence Technique Départementale (IT04) tel que présenté par Monsieur le Maire,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.**

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE	X		
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON	X		
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUX	X		
Eric DUMEZ	X		

14. Délibération N° 6 : Créances éteintes sur le budget primitif 2025

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été saisi par le trésorier de la DDFIP au sujet de la décision de la commission de surendettement de la banque de France qui efface les dettes, d'un montant de 268, 43€, d'un redevable de la commune.

En conséquence de la décision de la commission de surendettement de la banque de France, Monsieur le trésorier des finances publiques demande à Monsieur le Maire de prévoir les crédits nécessaires à l'annulation des dettes en provisionnant au budget 2025 les sommes au compte 6542 « Créances éteintes ».

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve** l'annulation des dettes d'un montant de 268, 43 € suite à la décision de la commission de surendettement de la banque de France telle que présentée par Monsieur le Maire,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE	X		
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON	X		
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUX	X		
Eric DUMEZ	X		

15. Délibération N° 7 : Appel à projet Forêt 2025 de la CCAPV

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à la délibération N° 2025-31 en date du 28 mars 2025, la commune a déposé un dossier de candidature à l'appel à projet Forêt proposé par la CCAPV pour la réhabilitation du tronçon de la piste communale de Combe Bourel et Tremblay d'une longueur de 1 300 m sur la forêt communale de Peyroules ce qui permettrait la circulation des engins réalisant des travaux d'exploitation forestières et sylvicoles d'une part et d'autre part, la réfection de ce tronçon de piste servirait à la circulation des véhicules de secours notamment en cas d'incendie. Ces travaux permettront de sécuriser l'accès au massif forestier pour la pratique de la chasse et la surveillance générale du massif par l'ONF dans le cadre de ses missions. L'accès sécurisé au massif sera utile pour les véhicules de secours et particulièrement si un incendie se déclare, dans un contexte de changement climatique on peut s'attendre à ce que le risque incendie augmente de manière importante.

Les travaux envisagés sur cette voie communale permettraient de faciliter l'accès en sécurité pour l'exercice de la gestion forestière au sens de sa multifonctionnalité, c'est-à-dire permettre l'accès aux engins pour l'exploitation forestière, transport de bois, travaux sylvicoles ainsi que les diverses missions de l'ONF (surveillance du massif, biodiversité, chasse...).

De plus, le projet bénéficiera aux divers usagers, notamment les chasseurs qui sont des acteurs importants pour maintenir un équilibre sylvo-cynégétique (équilibre forêt gibier). En effet selon le code de l'environnement, l'équilibre sylvo-cynégétique est la conciliation entre une présence durable de la faune sauvage et la rentabilité économique des activités sylvicoles. C'est-à-dire que l'on cherche à trouver un équilibre entre les populations animales (sangliers, cerfs, chevreuils), le milieu et les différents acteurs (chasseurs, forestiers, propriétaires...). Il n'existe pas une situation d'équilibre mais des situations d'équilibres qui sont propres à chaque territoire et qui sont à définir conjointement entre les acteurs.

De ce fait, le projet est en accord avec la charte forestière de territoire (CFT) puisque le programme d'action intègre les enjeux forestiers territoriaux et permet la mise en valeur des espaces forestiers aux regards de leur multifonctionnalité. Par ailleurs, ce projet répond à de multiples fonctions :

- Fonction environnementale : habitat et réservoir de biodiversité ;
- Fonction sociale et paysagère : préservation du cadre de vie, accueil du public, protection de la ressource en eau et qualité de l'air ;
- Fonction de protection contre les aléas naturels : éboulements, glissements de terrain, crue avalanche, ... ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au dépôt de la candidature, une visite sur le terrain a été organisée avec le technicien de l'ONF et la chargée de mission Forêt de la CCAPV. A l'issue de cette visite, il a été proposé à la commune de revoir son dossier de candidature afin d'intégrer des revers d'eau sur la piste. L'entreprise Boyer Terrassements a transmis un nouveau devis à la commune pour intégrer les revers d'eau dans le programme de travaux. Le nouveau plan de financement s'établit de la manière suivante :

Plan de financement du projet de réfection d'un tronçon de la piste communale de Combre Bourel et Tremblay d'une longueur de 1 300 ml sur la forêt communale de Peyroules pour l'année 2025	
Réfection d'un tronçon de la piste communale de Combe Bourel et Tremblay d'une longueur de 1 300 ml sur la forêt communale de Peyroules en incluant des revers d'eau	4 300 €
T.V.A.	860 €
Subvention de la CCAPV (50 %)	2 150 €
Autofinancement total de la Commune + TVA	3 010 €
Montant TTC de l'opération	5 160 €

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :

- **Approuve** le nouveau plan de financement de l'opération de réfection d'un tronçon de la piste communale de Combe Bourel et Tremblay d'une longueur de 1 300 ml avec l'intégration de revers d'eau tel que présenté par Monsieur le Maire,
- **Décide** de déposer un dossier de candidature à l'appel à projet Forêt demande auprès de la CCAPV pour l'opération de réfection d'un tronçon de la piste communale de Combre Bourel et Tremblay d'une longueur de 1 300 ml pour un montant de 4 300 €,
- **Sollicite** auprès de la CCAPV une subvention à hauteur de 50 % du montant H.T (montant subventionnable),
- **Approuve** le plan de financement suivant :

Montant H.T	4 300. 00 €
Subvention de la CCAPV	2 150. 00 €
Autofinancement + TVA	3 010. 00 €
Montant T.T.C	5 160. 00 €
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE	X		
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON	X		
André GالفRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUIX	X		
Eric DUMEZ	X		

16. Questions Diverses

16.1. Demande d'hébergement à la Salle Polyvalente

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le 7^{ième} régiment d'instruction et d'intervention de la sécurité civile a sollicité la commune pour l'hébergement de 20 personnes et du personnel de la brigade au sein de la salle polyvalente dans le cadre d'un entraînement en sauvetage aquatique se déroulant du 10 au 13 juin 2025 à Castellane.

Compte-tenu de l'indisponibilité de la Salle Polyvalente sur les dates demandées, une réponse négative sera apportée au 7^{ième} régiment d'instruction et d'intervention de la sécurité civile.

16.2. Inauguration du City Stade de Peyroules

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'inauguration du terrain multi-activités est planifiée le 05 septembre 2025 à 14h00 et qu'il convient de définir le programme de cet événement.

Monsieur Dominique DECLERCQ propose d'organiser une fête du sport le 06/09 suite à l'inauguration du terrain multi-activités.

16.3. Visite de la DRAC Paca à la chapelle Saint-Pons

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une visite de la chapelle Saint-Pons est planifiée le 25 juin après-midi en présence de Mme Christelle INIZAN de la DRAC Paca et de Monsieur Laurent CHAIGNE, Architecte des Bâtiments de France. Cette visite a pour objectif d'échanger avec la représentante de la DRAC sur la potentielle inscription aux monuments historiques de la chapelle.

Monsieur le Maire demande à Mesdames Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE et Cécile FRIGENZA et à Messieurs Claude GUERIN, Gérard BOUIX et Dominique DECLERCQ de bien vouloir participer à cette visite.

16.4. Assemblée générale de l'ADM.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'assemblée générale de l'ADM. aura lieu le mardi 10 juin 2025 à 14h00 à la mairie de Castellane.

Monsieur le Maire demande à Madame Lise HAULBERT de bien vouloir participer à cette réunion.

16.5. Décès de Mme RIGAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame RIGAL est décédée.

16.6. Atelier « Mieux Manger pour Tous » de la CCAPV

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la CCAPV organisera un atelier « Mieux Manger pour Tous » le vendredi 13 juin à 17h30 à la Salle Polyvalente.

16.8. 4^{ième} Rencontres citoyennes

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les 4^{èmes} rencontres citoyennes seront organisées le samedi 14 juin à partir de 18h00 à la Salle Polyvalente.

16.9. Modification des plages d'éclairage public

Monsieur Gérard BOUIX demande à Monsieur le Maire si les plages d'éclairage public peuvent être modifiées afin de basculer sur la plage d'été (00h00 – 05h00).

Monsieur le Maire va demander au service technique de modifier les plages sur les différents coffrets d'éclairage public.

16.10. Divagation des chiens de protection de troupeaux

Monsieur Gérard BOUIX demande à Monsieur le Maire si la commune peut être tenue pour responsable d'un problème occasionné par un chien de protection de troupeaux en divagation qui ne possède pas de système de puçage.

Monsieur le Maire précise qu'il va vérifier ce point mais que les démarches vis-à-vis du propriétaire des chiens en divagation sur le hameau de Peyroules ont été réalisées.

16.11. Diffusion des informations de vente par la SAFER

Madame Lise HAULBERT informe Monsieur le Maire que les différentes ventes agricoles sur la commune ne sont pas diffusées à tous les agriculteurs.

Monsieur le Maire propose à Madame Lise HAULBERT de se rapprocher du correspondant local de la SAFER afin de comprendre pourquoi les ventes de terrains agricoles ne sont pas diffusées.

16.12. Panneau du chemin des Ribassons

Madame Lise HAULBERT informe Monsieur le Maire que le panneau du chemin des Ribassons est tombé.

Monsieur le Maire va demander au service technique de procéder à la remise en place du panneau.

16.13. Panneau « Voie sans issue » au chemin du Villard

Madame Lise HAULBERT demande à Monsieur le Maire la possibilité d'installer un panneau « Voie sans issue » au chemin du Villard.

Monsieur le Maire va demander au service technique de procéder à la mise en place de ce panneau.

17. Signature du registre des délibérations de la séance

Monsieur le Maire invite la secrétaire de séance, Madame Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE, à signer le registre des délibérations qui ont été prises lors de la séance du 23 Mai 2025.

La séance levée : 00h00

F. CLUET
MAIRE DE PEYROULES

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Cluet', with a horizontal line underneath.

V. SEBASTIANI-MAYAFFRE
La secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'V. Sebastiani-Mayaffre', with a horizontal line underneath.